



Avril 2017

Saint Marcel Paulel - Infos

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Révision du PLU p 2 - 3

Les administrés ont du talent p 4

La vie de la commune p 5

**Cartes d'identité
Objectif 0 phyto
Cabane aux ours p 6**

Aménagement du cimetière p 7

**Accessibilité des Etablissements
Recevant du Public p 8 - 9**

**Mise aux normes salle des fêtes
Planning des associations p 10**

**Fête du Muguet
Le Pont de Nagen p 11**

Repas de Noël p 12

Spectacle de Noël p 13

**Le budget 2017 p 14
Les économies réalisées p 15**

Nos joies - Nos peines p 16

Chères Marcelloises, Chers Marcellois,
Chers Amis,

Ce journal d'informations arrive tôt dans l'année mais en fait il arrive tard, très tard.... Il cumule les événements de l'an passé et ceux de ce début d'année jusqu'au vote du budget. Il sera abordé, côté municipalité et côté administré. La commune, à l'échelon individuel, est aussi l'affaire de tous.

Coté élus

Le bulletin municipal, Saint Marcel Paulel Infos, n'est pas paru en décembre, j'en conviens et je m'en excuse auprès de vous. D'habitude c'est l'inverse, les municipalités ont tendance à faire beaucoup de communication.

Ceci dit, la commune se veut exemplaire d'un point de vue réglementaire : dès la validation du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Municipal, ce dernier est mis en ligne sur le site de la mairie ; il constitue l'essence même de la vie municipale. Les procès-verbaux sont volontairement très détaillés afin que chacun puisse avoir accès aisément aux dossiers qui sont traités par vos élus.

Côté travail de fond, le Conseil Municipal a constitué des Commissions pour effectuer tout le travail de recherche qu'elle porte à la connaissance de ses collègues conseillers municipaux pour décision lors des réunions du Conseil Municipal.

Actuellement deux Commissions travaillent sur le dossier du cimetière et celui du PLU. Concomitamment, tous les Conseillers Municipaux sont à pied d'œuvre pour trouver des gisements d'économies et être des forces de proposition : de très belles économies ont pu être réalisées grâce à leur motivation et leur grande implication. Vous aurez l'occasion de le découvrir dans les pages consacrées au budget communal voté le 31 mars 2017 page 15.

Côté administrés

Certaines personnes ont manifesté le désir d'apporter leur pierre à l'édifice communal et ont spontanément accepté dans le domaine qu'ils maîtrisent de venir « donner un coup de main ».

Des initiatives comme l'embellissement de l'abreuvoir ou les nichoirs à mésanges sont la preuve qu'il ne suffit pas d'être élu au Conseil Municipal pour aider à faire vivre son village et à être acteur du vivre ensemble.

Je vous laisse lire et vivre les belles initiatives des uns et des autres. Elles méritent d'être portées à votre connaissance et mises à l'honneur.

Véronique RABANEL



Le 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a voté à la majorité la révision de son PLU.

Mais quel est l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 février 2012 ?

Les objectifs motivant la révision du PLU :

- Conformément à l'article 126 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR), mettre le Plan local d'Urbanisme (PLU) en conformité avec les orientations de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 13 juillet 2010, qui met notamment l'accent sur la préservation de l'environnement et la modération de la consommation de l'espace ;

- Intégrer les évolutions législatives les plus récentes, notamment celles issues de la loi ALUR du 24 mars 2014, qui renforce la loi ENE en privilégiant la densification des espaces urbanisés, et qui sont précisées au travers de l'ordonnance du 23 septembre 2015 et du décret du 28 décembre 2015 portant modification du contenu des PLU ;
- Prendre en compte les orientations du SCOT Nord toulousain, notamment en matière de diversification du parc de logement et de densification. Le territoire communal a été inclus dans le périmètre du SCOT Nord toulousain après son approbation. Les orientations du SCOT Nord toulousain ne s'appliqueront donc à la Commune que lors de sa prochaine révision. Toutefois, la Commune souhaite, au travers de ce PLU, faire évoluer progressivement le projet communal vers les orientations données par le SCOT ;
- Dans la perspective de l'élaboration, à terme d'un PLU intercommunal, prendre le temps de la réflexion, au niveau communal, pour construire un projet qui réponde aux enjeux et à l'identité de Saint Marcel Paulel ;
- Dans ce cadre, construire un projet de développement urbain pour les années à venir, à la fois respectueux de l'objectif de modération de consommation de l'espace et des formes urbaines et architecturales qui caractérisent la Commune ;
- Favoriser l'accueil de nouveaux habitants, nécessaire à la vitalité de la commune, en encadrant les conditions de l'urbanisation pour garantir le respect du cadre rural préservé, de l'activité agricole et de la qualité architecturale et paysagère qui caractérisent Saint Marcel Paulel ;
- Développer le cœur de village et distinguer plus finement les règles d'urbanisation en fonction des caractéristiques de chaque secteur, de manière à établir un document d'urbanisme plus adapté aux différentes composantes du territoire ;
- Préserver et remettre en bon état les continuités écologiques (trame verte et bleue), dans le respect des objectifs fixés par la loi ENE et en cohérence avec la politique menée par la Commune de préservation de la qualité de son cadre de vie ;
- Elaborer un projet communal prenant en compte les contraintes existantes sur le territoire : risque inondation le long du Girou, zone de bruit, site archéologique...
- Pérenniser le site d'activités de la briqueterie, en prenant en compte les contraintes liées à la zone inondable et à la proximité d'une zone d'habitat.

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- installation de panneaux d'exposition en mairie,
- insertion dans le bulletin municipal d'un article présentant l'avancement du projet de PLU,
- organisation d'une réunion de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie.

Aujourd'hui, dans toute cette procédure, où en est-on ?

Une consultation a été lancée sur le site de la Dépêche du Midi le 20 octobre 2016 avec la parution d'un avis d'appel public à concurrence. Une date limite de remise des offres a été fixée au 13 décembre à 18 heures.

Six bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés. Après analyse de l'ensemble de ces offres par Mathilde LEAU de l'Agence Technique Départementale, trois candidats ont obtenu les meilleures notes. La Commission PLU a décidé de les auditionner.

Ils ont été convoqués par la Commission PLU le 30 janvier 2017.

A l'issue des entretiens, une deuxième analyse a été effectuée et le **bureau d'études G2C Environnement** a été retenu.

La procédure de consultation étant terminée, la Commission va pouvoir travailler avec le Cabinet d'Etudes G2C Environnement et les services de l'Agence Technique Départementale sur la révision de son PLU.

Avant toute étude, la Commission PLU est déjà confrontée aux conséquences très néfastes de la loi ALUR : Le PLU adopté en 2012 avait ouvert des droits à construire sur des parcelles de 3 000 m² où ne devait s'ériger qu'une construction mais aujourd'hui ces terrains peuvent être divisés et le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire peine à accorder des avis positifs pour que de nouvelles constructions puissent voir le jour dans la commune rapidement. Ces zones à construire ne sont pas desservies en proximité des parcelles nouvelles en eaux potable et nécessitent de plus en plus des extensions aux frais de l'administré et le SIEM31 ne donne aucun délai pour assurer la desserte de l'opération.

C'est pour cela que les Services de l'Etat tiennent absolument à ce que les Municipalités procèdent à l'urbanisation de leur cœur de village, avant tout autre projet, car les réseaux d'eau, d'électricité, plus denses sont plus facile à renforcer et surtout beaucoup moins coûteux. C'est aussi pour cela que les droits à construire sont aussi plus élevés (emprise au sol supérieure aux autres zones communales) où les structures sont déjà performantes.

La Commission devra réfléchir, dans un premier temps, à composer avec le PLU en vigueur depuis 2012 et les Services de l'Etat : le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne et le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire car si ces derniers ne peuvent plus assurer de droits à construire, la commune se verra contrainte à réduire, à son tour, tout espace à urbaniser.

Deux réunions publiques seront programmées. Chacun pourra venir découvrir l'avancée du projet de la commune et poser toutes les questions.

Les Marcellois souhaitent un développement doux de leur commune. Ils tiennent à conserver leur qualité de vie environnementale, sociale, le faible développement à l'urbanisation devrait les conforter dans l'idée que depuis toujours et pour l'avenir, ils ont fait le bon choix de venir s'enraciner à Saint Marcel Paulel. Leur havre de paix devrait le rester pour longtemps. La Municipalité y veillera.

CARTE DE VŒUX

La carte de vœux a été réalisée par une jeune Marcelloise, talentueuse. Il s'agit de Marie ROUMEGOUX. Etudiante en graphisme et illustratrice, elle exerce avec passion ses talents créatifs.

En arrière-plan et en noir et blanc, vous avez tous reconnu l'Eglise Saint Pierre de Saint Marcel Paulel.

En premier plan, beaucoup plus colorés, des écureuils et des oiseaux sur des branches d'arbre. Ils apportent la note de douceur à cette jolie mise en scène hivernale.

Une très belle réussite et un grand bravo à Marie qui est repartie sur les « bancs de l'école » pour parfaire ses talents et en faire son métier-passion.

La Municipalité lance un appel à candidature auprès de ses administrés : si vous souhaitez mettre à l'honneur la commune de Saint Marcel Paulel via la prochaine carte de vœux, n'hésitez pas à vous faire connaître.



EMBELLEMENT ABREUVOIR

Le lieu est très beau mais un peu oublié de tous.

Des poissons rouges vivent paisiblement dans ce très bel abreuvoir qui subit jour après jour les affres du temps.

Un administré, très discret, veille jalousement sur le lieu et n'hésite pas à sortir de son périmètre personnel pour accéder au domaine public et couper l'herbe qu'il juge trop haute. Il faut se référer à l'Histoire du lieu où le grand-père, il y a quelques « paires de dizaines » d'années n'avait pas hésité à planter quelques boutures de belles plantes, qui subsistent encore.

Par respect pour l'Homme et son petit-fils, et sans déranger ce qui a été fait, un petit groupe d'administrés, les jardiniers de Saint Marcel Paulel a décidé de donner un « petit coup d'accélérateur à l'embellissement des lieux ».

Cathy Continente a confectionné un petit canard en terre cuite. Ce dernier nagera à fleur d'eau quand le prestataire de service viendra poser une grille pour sécuriser les lieux.

Les jardiniers de Saint Marcel Paulel, (Cathy Continente, Isabelle Chanu, Olivier Courcelles, Gilles Bonneaud, Robert Manens et Véronique Gasc) ont consacré quelques matinées à embellir les lieux (nettoyer, planter, créer une nouvelle biodiversité) et quelques changements commencent à attirer l'œil...

Le terreau a été fourni à titre gracieux par un élu agriculteur. D'autres forces vives pourraient se joindre à cette belle initiative, lors de l'avancée des travaux.

De nouvelles idées se sont greffées à celle-ci : le chemin piétonnier manque sérieusement de végétalisation, à cause de vols répétés et à des plantes qui n'ont pas résisté à la sécheresse. Le récent appel à dons de bouture de plantes a permis de récolter une diversité d'essences qui permettront de « combler des trous végétaux » du chemin piétonnier.

Merci aux généreux donateurs !



NICHOIRS A MESANGES

La pose de nichoirs facilite la sédentarisation d'auxiliaires précieux comme les mésanges, grandes consommatrices de pyrales du buis et de chenilles processionnaires. Lors de l'alimentation de la couvée, une famille de mésanges peut consommer 500 chenilles quotidiennement. C'est pourquoi, en complément des écopièges qui sont déjà installés et pour les réduire, si possible, progressivement, la Municipalité a décidé avec l'aide précieuse d'un administré passionné du travail du bois Jean-Paul BIDOU, de fabriquer des nichoirs. Ils seront installés entre 2.5 et 3.5 mètres de hauteur sur le tronc du pin, l'ouverture sera exposée au sud-est à l'abri des vents dominants.

Bravo et un grand merci à Jean-Paul BIDOU pour son implication et son très beau travail.



CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS



La commune de Saint Marcel Paulel participe au concours des villages fleuris. Cette année, les candidates sont :

Nicole BERSIA
Josiane ROYO
Laëtitia VIEILLEDENT

Il est inutile de vous présenter les deux premières candidates. Elles sont fidèles au rendez-vous tous les ans et concourent très loyalement pour la victoire. Je voudrais attirer votre attention sur la « petite dernière » inscrite. Il s'agit d'une jeune administrée, route de la Mouyssaguèse. Son énergie novatrice l'a poussée, avec ses colocs, nous vous le livrons en avant première, à demander une autorisation (qu'elle a obtenue car conforme au PLU) via son propriétaire pour autoconstruire, un dôme dans le jardin. Souhaitons que pour le concours cet édifice sera sorti de terre pour recevoir tout le fleurissement qu'il mérite.

Nous souhaitons une bonne chance aux trois lauréates : Allez-y, donnez libre cours à votre poésie bucolique, Mesdames !

NID DE FRELON ASIATIQUE

Régulièrement, la Mairie est appelée pour faire enlever des nids de frelons asiatiques. Plusieurs cas de figure :

- 1. le nid se situe sur le domaine public,
- 2. Le nid se situe sur le domaine privé.

Dans le cas n° 2, la mairie n'a pas à intervenir.

Dans le cas n°1, il n'a pas lieu **systématiquement** de faire intervenir une entreprise : si c'est pendant la saison chaude et qu'il y a danger avéré, le devoir de la mairie est de veiller à faire enlever le nid.

Quand les nids sont visibles l'hiver (car les feuilles ne le cachent plus) et qu'il y a eu des périodes de gel, les nids sont vides.

En tout état de cause, nous remercions les administrés de bien vouloir alerter la mairie qui demandera à son prestataire de services s'il y a lieu d'intervenir ou pas car, pour mémoire, chaque déplacement de notre prestataire coûte 90 €.

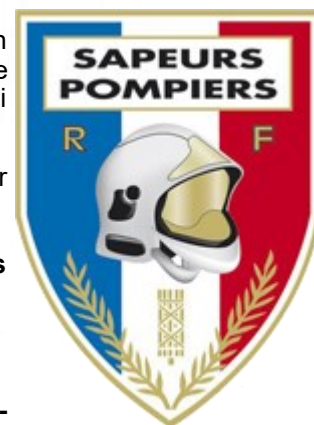


POMPIERS VOLONTAIRES

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs pompiers volontaires et son cadre juridique définit «l'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire comme une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres».

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- **Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)**
- **Résider légalement en France**
- **Jouir de ses droits civiques**
- **Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions confiées.**



CARTE D'IDENTITE

Les demandes de carte nationale d'identité sont désormais traitées selon les mêmes modalités que pour les passeports biométriques. **Le demandeur doit se rendre au guichet d'une mairie équipée pour confier ses empreintes digitales.**

26 communes en Haute-Garonne proposent ce service. Peu importe donc désormais son lieu d'habitation, l'important est de sélectionner une de ces mairies. Mais, **on peut aussi commencer à préremplir son dossier via l'Agence Nationale des Titres Sécurisés**. L'agent de l'état civil pourra ensuite retrouver toutes ces données et la démarche sera réalisée d'autant plus rapidement sur place.



La dématérialisation doit permettre à la fois de sécuriser nos données personnelles mais aussi de gagner du temps dans l'instruction des dossiers ("*au moins 2 semaines*", selon la préfecture de Haute-Garonne). Nos empreintes sont expertisées dans l'une des deux préfectures habilitées à le faire en Occitanie, à Montpellier ou à Foix.

La préfecture de Haute-Garonne possède également **un dispositif mobile de recueil des données** pour les personnes qui sont dans l'incapacité totale de se déplacer, les personnes malades ou les prisonniers, par exemple. Ce n'est qu'un début puisque **l'objectif du Ministère de l'Intérieur, c'est que toutes les démarches puissent être faites sur Internet**. Seuls le passeport et la carte d'identité nécessiteront qu'on se déplace dans l'une des 26 communes du département pour le recueil de nos empreintes digitales.



Plus aucun pesticide ne doit être utilisé pour entretenir les espaces publics tels que parcs, forêts, espaces verts de toutes sortes, depuis le 1er janvier 2017. Cet objectif « Zéro phyto » a été inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, des routes, des voiries sont en contact direct ou indirect avec les pesticides. Les risques d'exposition ponctuelle ou prolongés peuvent provoquer des intoxications aiguës ou chroniques, variables selon le profil toxicologique du produit utilisé et selon la nature des expositions et leur intensité et de la sensibilité des individus.

«Plus de désherbant», telle est la consigne qui sera suivie cette année par les espaces verts de la commune pour l'entretien des espaces publics. L'abandon des produits phytosanitaires va provoquer de profonds changements de nos pratiques de travail et une modification de l'esthétique de notre village. Ce changement ne pourra s'opérer sans une prise de conscience et une bonne connaissance du sujet de la part des élus et de notre agent technique. Cette décision permettra d'être en conformité avec la loi du 6 février 2014, qui impose «aux collectivités territoriales l'interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytos pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles au public. Échéance 2020».

Dans cet esprit, il a été procédé au démaussage manuel des trottoirs de Beaulieu.

CABANE AUX OURS

Sylvain BULLET a procédé aux travaux de peinture à l'aire de jeux de Beaulieu. La cabane aux ours a fait peau neuve grâce à la lasure utilisée, aux normes écologiques en vigueur. Les services de l'APAVE sont venus contrôler la conformité et la sécurité de ces installations.

Les travaux ne sont pas tout à fait terminés mais Sylvain affecté à la tonte des espaces verts, poursuivra et terminera les travaux à Beaulieu dans un second temps.

C'est un incident qui a tout déclenché...

Un marbrier peu scrupuleux n'a pas respecté l'intégrité morale du lieu. Pour éviter que cela ne se reproduise, un règlement dédié à cet espace public a été instauré et une commission cimetière a été créée.

Toutes les tombes ont été ensuite inventoriées et un plan avec photos a été édité. Il permet de se repérer et de situer sur un seul document toutes les concessions. Il est affiché sur un tableau, dans la salle du conseil municipal. Les administrés pourront le consulter lors de leur venue en mairie.

Malgré l'espace très suffisant dans le nouveau cimetière, il a été décidé de lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées. Cette procédure, très particulière, durera trois ans et permettra de libérer de l'espace dans l'ancien cimetière. Les administrés qui ont manifesté le désir d'acquérir une concession sur l'ancien site pourront alors le faire. Un ossuaire accueillera avec dignité et intégrité les restes des défunts dont les concessions seront à l'issue de la procédure réputées abandonnées.

Pour faire évoluer l'espace cinéraire et répondre à la demande, la Commission Cimetière « planche » sur un aménagement de caveau-urnes.

Le caveau est un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres. La capacité de ce nouvel espace dédié sera destinée à accueillir 4 urnes.

La mairie n'a pu honorer ce type de demande il y a quelques mois mais a décidé de prendre le temps de travailler sur ce nouveau type de sépulture.

Le projet sera situé à l'arrière de l'actuel columbarium et occupera tout l'espace jusqu'au mur existant. Cet espace sera conçu au départ sur la base de 7 cavurnes. Il est prévu pour être évolutif.

La Commission Cimetière a proposé le projet ci-contre au conseil municipal. Dans sa grande majorité, en l'état, l'idée a été très bien accueillie.

Il a même été proposé, dans un souci d'économie pour le budget communal, de mobiliser les énergies d'administrés et d'élus motivés, pour que les allées aux normes réglementaires d'accessibilité soient réalisées en régie. L'équipe est potentiellement constituée, et répondra présente lorsque les travaux seront programmés.

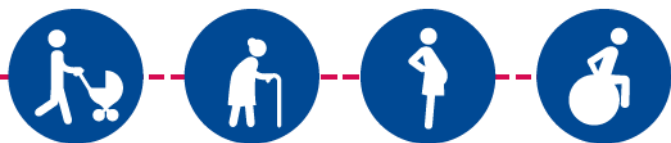


La commission cimetière envisage également de créer un jardin du souvenir érigé au pied d'une stèle funéraire avec les emplacements de plaques où pourront être gravés, à jamais, les nom et prénom du défunt, sa date de naissance et sa date de décès.

Dans l'immédiat, le souci de la Commission est d'organiser, sur papier, le futur de son cimetière. Une attention particulière est portée aux lieux et fera l'objet d'une délibération au Conseil Municipal pour l'aménagement définitif de l'espace cinéraire.



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les

équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

L'Ad'AP est donc un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP qui doit comporter :

- une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde aux exigences d'accessibilité,
- prévoit le programme et le calendrier des travaux,
- programme les financements correspondants.

La durée d'exécution maximum d'un agenda d'accessibilité est de 3 ans dans le cas général, 6 ans maximum, pour les ERP en cas de contraintes techniques ou financières particulières.

La Commune de Saint Marcel Paulel a déposé le dossier AD'AP en date du 29 juin 2016 et la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité a émis un avis favorable en date du 25 août 2016 sur le dossier présenté ci-dessous, sur 6 ans :

ETABLISSEMENT			Coût selon diagnostic en TTC	Montant soumis à dérogation	Coût final
ERP	1	Salle des Fêtes	2 100 €	1 000 €	1 100 €
ERP	2	Mairie	2 200 €	1 600 €	600 €
ERP	3	Bibliothèque	250 €		250 €
ERP	4	Sanitaires publics	6 000 €		6 000 €
ERP	5	Eglise	500 €		500 €
IOP	6	Ancien cimetière	20 250 €	20000 €	250 €
IOP	7	Nouveau cimetière	5 250 €		5 250 €
IOP	8	Aire de jeux En Rouget	2 600 €		2 600 €
IOP	9	Aire de jeux Beaulieu	23 300 €	20 000 €	3 300 €
TOTAL			62 450 €	42 600 €	19 850 €

Le diagnostic des travaux à réaliser pour la mise aux normes accessibilité a été établi pour un montant total de 62 450 €.

La Mairie a demandé à la Préfecture des dérogations à hauteur de 42 600 € (dues à des impossibilités techniques pour l'ancien cimetière, et à cause d'une disproportion manifeste entre le coût des travaux et l'amélioration apportée par la mise en accessibilité).

La Préfecture a accepté la demande de la Mairie et le coût total pour la mise en conformité des Etablissements et des Installations Ouvertes au Public est de 19 850 € sur 6 ans soit une moyenne de 3 308 € par an.

L'agenda d'accessibilité programmé fait état la première année d'une installation des panneaux de signalisation pour la bibliothèque, l'église et le cimetière.

Les panneaux indicateurs du cimetière ont été d'ores et déjà installés et ils ont été entièrement pris en charge par le secteur routier du Conseil Départemental.

Le coût des autres panneaux indicateurs sera intégré à l'enveloppe voirie de la Communauté des Communes des Coteaux du Girou.



Le panneau indiquant la bibliothèque, apposé sur le mur près du portail de la cour d'école sera cuit dans le four de Jean-Loup Ficat. L'accord de Mme Brou Poirier, Architecte des Bâtiments de France, nous a permis la fantaisie d'un panneau indicateur imaginé et créé par un **artiste de la qualité de Jean-Loup FICAT**. Aucune autre commune n'aura ce privilège !

Année 1	3	Bibliothèque	Signalisation
	5	Eglise	Signalisation
	6	Ancien cimetière	Signalisation
	7	Nouveau cimetière	Signalisation
Année 2	1	Salle des Fêtes	Création d'une place de stationnement adaptée, remplacement du caillbotis devant la porte d'entrée, mise en place d'une barre d'appui dans le sanitaire adapté, mise en place d'une main courante au droit de l'escalier d'accès à la scène.
	2	Mairie	Renforcement de la signalisation de la mairie depuis la route et de la signalisation de l'entrée principale, reprise du ressaut de la porte d'entrée principale.
Année 3	4	sanitaires publics	Création d'un sanitaire adapté aux personnes handicapées. Nota : La place de stationnement adaptée sera mutualisée avec la place créée pour la mairie/salle des fêtes.
Année 4	7	Nouveau cimetière	Modification de la rampe d'accès au cimetière
Année 5	8	aire de jeux En Rouget	Signalisation du site et sur le site, aménagement d'une place de stationnement adaptée, reprise du cheminement extérieur pour accéder au terrain de tennis et au tir à l'arc, délimitation de place adaptée pour assister aux événements sportifs.
Année 6	9	aire de jeux Beaulieu	Création d'une place de stationnement adaptée à l'entrée principale, signalisation du site, remplacement d'un avaloir d'eau pluviale, création d'une place de stationnement adaptée pour accéder au terrain de pétanque, signalisation des terrains de sports.

Ce dossier a été entièrement intégré au budget 2017 afin, dès septembre, de pouvoir ouvrir un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES



Un rapport défavorable de la Préfecture a contraint la Municipalité à entamer des travaux de mise aux normes électriques de sa salle des fêtes.

La Commission Sécurité du SDIS 31 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), après avoir inspecté les installations, a proposé un avis positif aux Services de la Préfecture qui a notifié sa décision favorable à la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après avoir obtenu le précieux sésame et pour aider le Foyer Rural (et la jeune Compagnie des Corps et des Arts) à magnifier le Spectacle de Noël, la Municipalité a décidé de doter la scène d'éclairages de scène. Belle initiative car petits et grands ont pu vivre une belle histoire digne des plus grands metteurs en scène.

ESSAIM D'ABEILLES

Si vous trouvez un essaim d'abeilles, ne dérangez pas les pompiers (*ils n'interviennent pas*), ne tentez rien vous-même. Appelez la mairie qui transmettra.



PLANNING DES MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS

Avril

29 : Loto à 21 heures
30 : Bal à 21 heures



Mai

1 : Repas dansant : 12 heures



Juin

17 : Méchoui communal



Septembre

24 : Challenge Morata



Les Archers du Cirou

Octobre

8 : loto 15 heures : Association Histoire de Cœur



Novembre

17 : loto 21 heures
18 : Bal 21 heures



Décembre

21 : repas de Noël des Aînés 12 heures

Spectacle de Noël

9 : 15 heures (enfants de Saint Marcel Paulel) et 21 heures
10 : 15 heures

Le Foyer rural par la
la Compagnie des Corps et des Arts

LA FETE DU MUGUET

L'arrivée du traditionnel homme de paille, situé au stop de la RD57-RD32 marque le printemps associatif.

Pour sa troisième édition, l'Association Marcelloise des loisirs a mis à l'honneur le muguet pendant la « Fête du Muguet » qui a débutée par un loto dès le vendredi. La place de la mairie a été envahie le samedi soir par des fans de l'Orchestre Pierre LEBRUN jusqu'au petit matin.

A partir de 11 heures 30, le dimanche, les bouteilles d'apéritifs ont été de sortie jusqu'à l'heure du repas, servi à 13 heures.

Cette année encore, la fête du muguet va annoncer l'entame de la saison des manifestations des associations de Saint Marcel Paulel. Rendez-vous les 29 - 30 avril et 1er mai 2017 pour la quatrième édition de cet événement.



LE PONT DE NAGEN



Ce pont, situé à Nagen et très emprunté par les randonneurs, était devenu dangereux car les bois qui le composaient n'étaient plus fiables.

Après recherche d'entreprises pour des devis, une seule a répondu à notre demande, la Société ARLANDES.

Elle proposait, selon la réglementation en vigueur, de refaire les garde-corps et la main courante du pont.

L'intégralité en bois, aurait été, d'un point de vue esthétique le plus approprié au site environnemental mais la fiche technique sur la résistance du bois n'existe pas alors qu'elle est validée en ce qui concerne le galvanisé (résistance des matériaux). Pour un compromis des deux, le Conseil Municipal a choisi de demander un devis bois (pour l'esthétique) et galvanisé (pour le réglementaire).

Le résultat est très réussi et le site de Nagen va pouvoir retrouver l'agitation touristique qu'il mérite.



REPAS DE NOEL

Toujours plus nombreux à venir au repas convivial de Noël, les aînés se sont retrouvés pour passer un moment sympathique en compagnie des élus de la municipalité ; ceux qui avaient réussi à se dégager de leurs obligations professionnelles.

Il est toujours doux et agréable de se retrouver entre voisins, amis avant l'entame des fêtes de fin d'année en famille.

Cela fait deux ans maintenant que le repas est programmé le jour de la remise des prix à ces dames qui ont participé au concours des villages fleuris. Il a été prévu pour le 21 décembre. A noter sur votre calendrier.

Nous sommes impatients à l'idée de tous nous retrouver !



SPECTACLE DE NOEL



Photos Lucien Donato



Le Foyer Rural par **La Compagnie des Corps et des Arts** (ex Troupe de Nagen) a réussi, cette année, la prouesse de composer les musiques et le texte du spectacle de Noël. Juliet et le monde enchanté ont fait rêver petits et grands : le décor coloré et champêtre, l'éclairage scénique manié avec harmonie, les textes, les musiques, tous les ingrédients étaient réunis pour que le défi, de taille, soit relevé avec succès. Les trois représentations ont fait salle comble.

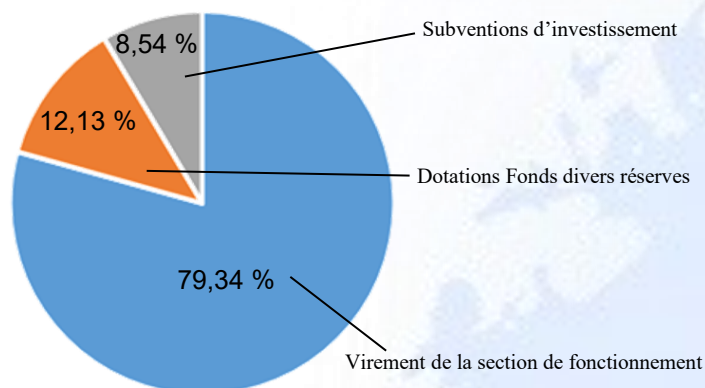
Le Père-Noël de la Mairie avait, comme tous les ans, apporté dans sa grande hotte des cadeaux aux enfants de la commune. Les lutins avaient d'ailleurs longuement travaillé à la décoration des paquets cadeaux. Vu le succès auprès des parents et des enfants, le Père-Noël a déjà recruté sa nouvelle équipe, à pied d'œuvre pour imaginer « la nouvelle collection de déco de cadeaux 2017 ».



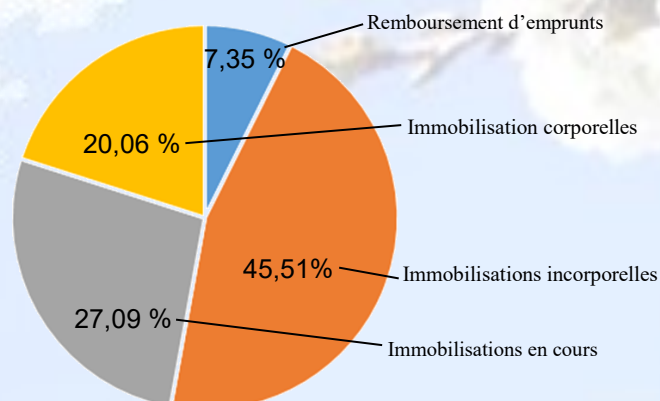
Bravo aux Lutins du Père-Noël de la Mairie, à Maelys, Théo, Juliet, Margot, Carla, Florian, Nastassja, Kevin, Sarah, Jérémy, Gwladys, Isabelle, Florence, Solange, Nathalie.

Nous attendons tous avec impatience le prochain spectacle.

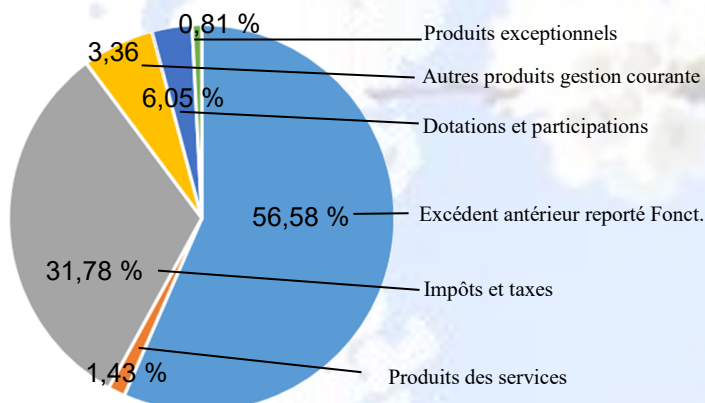
Recettes d'investissement



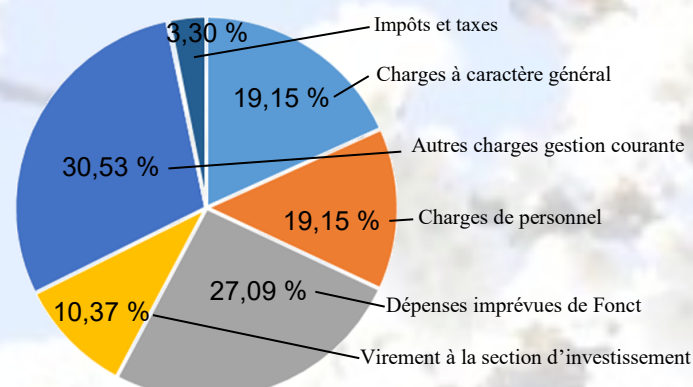
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



En 2016, la commune a fonctionné avec 24 565 € de dotations de l'Etat en moins. Cela représente une somme considérable pour une petite commune comme la nôtre mais le Conseil Municipal a pris les choses en main et s'est employé à tendre vers le « zéro dépense inutile » ; le but affiché des élus est de continuer d'offrir à ses administrés la même qualité de service qu'auparavant avec un fonctionnement adapté voire différent.

Quelques initiatives de vos élus (voir ci-contre) ont permis de faire des économies conséquentes l'an dernier. Pour 2017, leur mobilisation s'intensifie.

LES TAXES

Les taux ont été décidés par les Conseillers Municipaux lors de l'établissement du budget municipal le 30 mars 2017 et votre municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour chacune des 3 taxes locales :

- * Taxe d'habitation,
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties

	taux communal	Taux départemental	taux national
Taxe d'habitation	11,00	27,90	24,38
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,00	24,62	20,85
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,80	94,02	49,31

Les espaces verts :

Le tracteur-tondeuse utilisé pour les espaces verts fait l'objet de toutes les attentions. Les pannes fréquentes et très coûteuses ont attiré l'attention d'un élu qui a décidé de se consacrer à l'entretien et la réparation (dans la mesure du possible) de cet engin. Les économies réalisées sont à souligner : en 2014, la mairie a payé pour 4 544,17 € de réparation ; en 2015 pour 2 654,91 € et l'an dernier, la prise en main totale (mise en place d'un cahier de suivi et d'entretien) a permis de réduire considérablement ce poste de dépenses puisque seulement 479,55 € ont été dépensés en 2016 (achat uniquement de pièces détachées et remplacées en régie = économie de main d'œuvre).

L'atelier des espaces verts va faire l'objet d'un inventaire dès que possible et des cahiers de suivi et d'entretien vont être systématiquement utilisés.

Cette veille va permettre d'anticiper et gérer les besoins. La planification sur de futurs budgets en sera facilitée.

Le carburant :

La mairie de Saint Marcel Paulel utilise le gaz Propane, qu'elle stocke dans une cuve et le fournisseur procède aux ravitaillement dès que besoin. Le contrat en vigueur depuis des décennies a été renégocié par un élu du Conseil Municipal et les économies réalisées ont porté « de beaux » fruits puisque ce contrat, aujourd'hui, a permis la diminution du montant de la facture annuelle qui est passée de 5 274,39 € à 1 591,44 €.

D'autres économies, moins spectaculaires mais tout aussi intéressantes (les petits ruisseaux font les grandes rivières) :

La dératisation :

Les raticides distribués par la Mairie ont subi une très forte augmentation, son prix en 2014 de 9,69 € le kilo est passé à 26,14 € en 2016 soit une augmentation de près de 40 %.

Traditionnellement, toutes les communes fournissaient du raticide à leurs administrés mais la commune est-elle tenue de fournir du blé empoisonné pour détruire les rats envahissant les habitations des particuliers ?

Les modalités de dératisation sont généralement fixées par le règlement sanitaire départemental qui fait lui-même souvent référence à une circulaire ministérielle du 9 août 1978.

Seule la loi peut mettre à la charge de la commune le coût d'une dépense : or aucune disposition de la partie législative du code rural ou de l'environnement ne prévoit une disposition imposant à la commune de fournir du blé empoisonné aux propriétaires des maisons d'habitation.

Si le traitement du domaine public reste à la charge de la commune, la mairie ne continuera pas de distribuer du raticide aux habitants, charge à eux d'assurer la salubrité de leurs habitations. Le stock ancien sera évacué, pour des raisons d'hygiène et de sécurité des locaux de la mairie.

Containers-poubelles de la C3G utilisés par la commune : en 2015, alors que l'utilisation de ces containers n'était pas efficiente, la Mairie a rendu quelques containers à la C3G et instauré une gestion des déchets différente. La facture annuelle est passée de 501,34 € à 157,50 €.

Les indemnités de Madame le Maire et de ses adjoints n'ont pas été revalorisés en février 2017, comme le prévoyait le décret 185 du 26 janvier 2017 publié au Journal Officiel du 27 janvier 2017, les élus ont préféré, à leur tour, contribuer à ne pas participer à l'augmentation des frais généraux. Même si la dépense n'est pas spectaculaire, ces 324 € annuels pourront être utilisés, après arbitrage, à l'affectation d'une autre dépense.

Le prunus situé à côté de la salle des fêtes est tombé, arraché par les derniers vents violents. Sylvain Bullet a débité les branches et le tronc mais s'est heurté à la difficulté de le déraciner. Qu'à cela ne tienne deux conseillers municipaux, un artisan et un agriculteur, avec leurs engins professionnels ont réussi à venir à bout des racines résistantes. Si la mairie avait dû utiliser les services d'une entreprise, elle aurait dépensé quelques centaines d'euros supplémentaires.

Dans le contexte actuel, avec la baisse annuelle des dotations de l'état, sans compensation, toutes ces dépenses qui n'ont pas lieu ou toutes ces économies contribuent à ne pas envisager d'augmenter les taux des impôts locaux, engagement moral de la Municipalité lors des élections en 2014. La mairie est très vigilante quant à l'utilisation des deniers publics qui lui sont confiés. Ils doivent, déontologiquement, profiter au plus grand nombre.

C'est pourquoi, lorsqu'il est fait « appel au civisme » concernant, entre autres, la dégradation du chemin piétonnier par le stationnement d'automobiles (coût total 120 000 HT), c'est uniquement dans l'intérêt de tous. Souvent et par inadvertance, notre inconsciente incivilité individuelle génère des conséquences financières collectives.

NOS PEINES

Décès :

20/05/2016 : Paulette NOAILLE épouse MALMON
01/07/2016 : Henri, Joseph POTEAU
05/11/2016 : Michel LAFON
08/11/2016 : Lucienne, Yvette BRIAUD
22/11/2016 : Mireille, Christiane, Renée PALENGAT épouse URGE
06/01/2017 : Yves, Gérard, Albert BOUYER
26/01/2017 : Marcel, Gabriel DORMOY
04/02/2017 : Nadine, Paulette, Francine EYSSAUTIER épouse DEDIEU

Nous exprimons nos sincères condoléances à leur famille.

NOS JOIES

Mariages :

07/08/2016 : Benoit VINCENT et Yekaterina KIRILYUK
24/03/2017 : Jacques MONLLAU et Eva-Karin GUSTAFSSON

Nous leur renouvelons tous nos vœux de bonheur.

Naissances :

15/01/2016 : Maëlys, Anaëlle ARJONA
30/03/2016 : Matteo, Pierre, Rosario BOCCALON
22/04/2016 : Lucia BRAMBILLA
27/04/2016 : Manon-Lyse, Ode, Diana CROQUETTE
20/09/2016 : Louis, Marcel, Patrick NOCAUDIE
06/11/2016 : Tilio, Pierre, Louis DOUET

Nous renouvelons nos compliments aux heureux parents et nos souhaits de bienvenue et de bonheur à Maëlys, Matteo, Lucia, Manon-Lyse, Louis, Tilio.

Publication :

Commune de Saint Marcel Paulel

Mairie 31590 SAINT MARCEL PAULEL

☎ 05 61 35 60 08 ✉ stmarcelpaulel@wanadoo.fr

Directrice de la publication : Véronique RABANEL

Commission Communication : Solange Vieillescaze, Henri Berthier